

MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

04.74.53.19.38

stcysurlehone@gmail.com

www.stcysurlehone.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 décembre 2017

INFORMATIONS COMMUNALES N° 10/2017

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Michel MONTMEAS, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINE, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORIS, Marie-France AVALLET, Laurent SOY, Noëlle DE MARIA, Pascale BRECHARD, Frédéric FRANCE, Isabelle OLIVER, Vincent DELLOYE, Diane MOURIER

Excusé : Sébastien SCHNEIDER

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la Mairie le 18 décembre dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ Election délégué titulaire et suppléant de Vienne Condrieu Agglomération

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour représenter notre municipalité au sein de Vienne Condrieu Agglomération, la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu :

- Conseiller délégué titulaire : Claudine PERROT-BERTON
- Suppléant : Gilbert VAUDAINE

⇒ Transfert du FNGIR et du DCRTP à Vienne Condrieu Agglomération

La création de Vienne Condrieu Agglomération entraîne pour les communes de l'ex CCRC le passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU).

De ce fait, la nouvelle Communauté est substituée aux communes pour la perception de l'ensemble des impôts économiques du territoire (CFE, CVAE, IFR, TASCCom, TaFNB). Néanmoins la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) éventuellement perçus ou versés par les communes suite à la réforme de la taxe professionnelle, demeurent par défaut dans les budgets communaux. Or, pour l'ensemble des autres communes du nouveau périmètre, ces dotations sont perçues par la nouvelle Communauté qui est en FPU.

Aussi, conformément au 4 du I bis de l'article 1609 du Code Général des Impôts, et afin d'assurer un traitement identique à l'ensemble des communes membres, et d'avoir une approche globale cohérente en termes de panier fiscal, il est proposé de substituer Vienne Condrieu Agglo à la commune dans le prélèvement du FNGIR.

Par délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

⇒ Reprise des résultats des budgets Assainissement

Par délibération, le Conseil Municipal approuve le principe du transfert des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement vers la Communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération.

⇒ **Approbation et signature de la Convention de mise à disposition des services techniques des communes pour la livraison/maintenance des bacs OM et nettoyage des PAV**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) met à disposition de ses usagers des bacs roulants (Ordures Ménagères) et des points d'apport volontaire (PAV) pour le tri des déchets. Ces équipements nécessitent un entretien et un service spécifique.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu ne dispose pas, en son sein, de tous les corps de métier nécessaires au bon fonctionnement et exercice de l'ensemble de ses équipements et compétences transférées.

La présente convention a pour objet dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition du service technique de la commune de Saint-Cyr au profit de la CCRC, dans la mesure où ces services sont nécessaires pour l'exercice des missions suivantes :

- L'entretien, la livraison et la maintenance des bacs roulants nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire.

Le Conseil Municipal délibère et vote en faveur de cette convention.

⇒ **Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Vienne Condrieu Agglomération**

Du fait de la fusion entre ViennAgglo et la CCRC, Vienne Condrieu Agglomération est compétente pour élaborer les PLU en attendant l'élaboration du PLU intercommunal. Ainsi, Vienne Condrieu Agglomération aura en charge l'évolution et l'élaboration des PLU de ses communes membres.

Il convient donc de mettre en place une convention entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres pour définir les modalités de ce partenariat concernant la gestion des PLU communaux par l'intercommunalité.

Par treize votes favorables et une abstention, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la signature de cette convention. A noter que Saint-Cyr, ayant déjà entériné son PLU en 2016, la compétence de la nouvelle communauté d'agglomération n'interviendrait qu'en cas de modification de celui-ci dans un premier temps.

⇒ **Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, Année 2017**

Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer d'indemnité de conseil à la Trésorière pour l'année 2017.

⇒ **Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Un nouveau poste de d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 12,27 heures sera créé en janvier 2018 afin de pouvoir titulariser un agent qui est actuellement en CDD.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition de Madame le Maire.

⇒ **RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Mme le Maire propose d'adapter le montant indemnitare en conformité avec cette directive dans des notions de 60% fixe et 40% variable (calcul permettant d'éviter des pertes mais de conserver une partie indemnitare incitative).

Suite à l'avis favorable émis par le centre de gestion, le Conseil Municipal vote favorablement pour cette délibération.

⇒ Parc du Pilat

Par vote à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'intégration de notre commune au Parc Régional du Pilat. Dès 2018, Saint-Cyr-sur-le-Rhône sera labellisée « Commune du Parc Naturel Régional du Pilat ».

⇒ Questions diverses

- UFC-Que Choisir : L'UFC-Que Choisir se fixe en effet pour mission d'assurer la défense des consommateurs dans des domaines variés tels que l'assurance, l'automobile, la banque, l'énergie, le logement, la santé, etc... Cette mission passe par différentes actions, notamment l'information des consommateurs sur leurs droits et l'aide à la résolution de litiges entre consommateurs et professionnels sous la conduite de conseillers spécialistes de chaque domaine de consommation Voici les coordonnées : [1 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon](#) - Tél : 04 78 72 00 84 - Courriel : contact@rhone.ufcquechoisir.fr
- Service jeunesse CCRC : lancement d'un nouveau projet pour l'année 2018 : « Citoyens de Demain, Ici et autre p'Art ». Afin de pouvoir anticiper chaque action et les préparer au mieux (pour certaines, avec les jeunes) je vous informe que les inscriptions sont désormais ouvertes soit par téléphone au 04 74 56 89 46 ou par mail à ajechalas@cc-regiondecondrieu.fr . Un descriptif du projet est consultable en mairie.
- Le sel de déneigement distribué par la commune est destiné aux voies en commun des St Cyriens et doit rester à la disposition de chacun et non à un usage personnel !
- La bibliothèque communique :
Nous vous informons que la Bibliothèque sera fermée du lundi 25 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018. Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous souhaitons de belles fêtes !
- Horaires de la Mairie durant les vacances de Noël du mardi 26/12/17 au vendredi 05/01/18 :

	Matin	Après-midi
Mardi 26 DECEMBRE	FERME	FERME
Mercredi 27	FERME	FERME
Jeudi 28	8 H 30 – 12 H 00	13 H 30 – 18 H 30
Vendredi 29	8 H 30 – 12 H 00	13 H 30 – 15 H 30
Mardi 2 JANVIER	FERME	FERME
Mercredi 3	FERME	FERME
Jeudi 4	8 H 30 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30
Vendredi 5	8 H 30 – 12 H 00	13 H 30 – 16 H 30

- Liste électorale :
Vous êtes Nouvel habitant de la commune ou Agé de 18 ans au plus tard le 28 février 2018 ou Etranger qui venez d'être naturalisé.

N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2017, POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES EN VUE DES PROCHAINES ELECTIONS

Pour ce faire, la Mairie sera ouverte le **samedi 30/12 de 9h30 à 11h30**. Pensez à venir muni de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile.

Les vœux de la municipalité auront lieu à la salle des fêtes de St Cyr
Vendredi 12 janvier 2018 à partir de 19h
Venez nombreux.